



## COMMUNE D'ARCANGUES

### DELIBERATION DU CONSEIL MUNICIPAL DU 18 JUIN 2024

Le Conseil Municipal s'est réuni le dix-huit du mois de juin deux mille vingt-quatre à 19 h 30.  
La séance est ouverte sous la Présidence de Monsieur Philippe ECHEVERRIA, Maire,

Etaient présents : M. ECHEVERRIA Philippe, M. MAISTERRENA Didier, Mme CURUTCHET Maitena, M. GARMENDIA Jean, Mme LAFFONTAS Céline, M. VITIELLO Laurent, Mme HARAN Corinne, Mme CHARLANNE Sandrine, M. GAROSI Rémy, Mme DUCOURNAU Marcelle, M. PICOT Olivier, M. GARIADOR Alain, Mme JOST Sybille, Mme FAVRE Nathalie, Mme DACHARY Sylvie, M. AIME Ramuntxo, Mme BONNARDET Marlène, M. FERRUS Stéphane

Secrétaire de séance : M. MAISTERRENA Didier

Absents excusés :

M. DARRIGOL Daniel ayant donné pouvoir à M. GARMENDIA Jean

M. GARRIGUE Jean-Michel ayant donné pouvoir à Mme LAFFONTAS Céline

Mme THOMAS Nélize

Mme CABROL Laurence

Mme CAZAUX Marie-Christine

---

Nombre de membres en exercice : 23

Nombre de membres présents : 18

Nombre de membres ayant pris part au vote : 20

Date de la convocation : 14 juin 2024

Date d'affichage : 14 juin 2024

Pour : 20 Contre : 0 Abstention : 0

---

#### **Délibération n° 2024/43**

**Territoire d'Energie 64 : Remplacement d'un candélabre HS – AO6 – ALLEE DU PETIT BOIS. Affaire n° 24GEEP147**

M. MAISTERRENA informe le Conseil Municipal qu'il a demandé au TERRITOIRE D'ENERGIE 64, de procéder à l'étude des travaux de : **Remplacement d'un candélabre HS – AO6 – ALLEE DU PETIT BOIS.**

Monsieur le Président du TERRITOIRE D'ENERGIE 64 a informé la Commune du coût estimatif des travaux à réaliser, qui ont été confiés à l'Entreprise ETPM GEEP.

M. MAISTERRENA précise que ces travaux feront l'objet d'une inscription au Programme "Entretien Eclairage Public – Gros entretien - Gros Entretien Eclairage Public (Communes) 2024", propose au Conseil Municipal d'approuver le montant de la dépense et de voter le financement de ces travaux.

OUI l'exposé de Monsieur MAISTERRENA le Conseil Municipal :

- **DECIDE** de procéder aux travaux, ci-dessus désignés et charge le TERRITOIRE D'ENERGIE 64, de l'exécution des travaux.

- **APPROUVE** le montant des travaux et des dépenses à réaliser, se décomposant comme suit :

• montant des travaux T.T.C	1 675.28 €
• assistance à maîtrise d'ouvrage, maîtrise d'œuvre et imprévus	139.61 €
• frais de gestion du TE	69.80 €
<b>TOTAL</b>	<b>1 884.69 €</b>

- **APPROUVE** le plan de financement prévisionnel de l'opération se décomposant comme suit :

• participation Syndicat	614.27 €
• F.C.T.V.A (à récupérer par TE64)	274.81 €
• participation de la commune aux travaux à financer sur fonds libres	925.81 €
• participation de la commune aux frais de gestion (à financer sur fonds libres)	69.80 €
• <b>TOTAL</b>	<b>1 884.69 €</b>

La participation définitive de la Commune sera déterminée après établissement du décompte définitif des travaux.

De plus, si la Commune finance sa participation aux travaux sur ses "Fonds libres", le TE64 pourra lui demander un ou plusieurs acomptes, en fonction des travaux exécutés.

Adopté à l'unanimité.

Le Maire,



M. EGHEVERRIA Philippe.

Le secrétaire,



M. MAISTERRENA Didier